

CIRCULAIRE N° 5 / 2021 – 22 janvier 2021

Objet : Convention de partenariat avec la Fédération APAJH

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues bonjour

L'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés et notre Fédération des DDEN ont signé le 21 janvier 2021 au siège de l'APAJH une convention de partenariat pour conduire des projets communs au plus près des besoins afin de favoriser des rencontres et des actions *DDEN-APAJH* dans les départements. Ceci pour l'inclusion et en particulier la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Une commission mixte *DDEN-APAJH* élaborera des propositions soumises aux départements pour conduire des actions communes.

Lors d'une enquête conjointe *APAJH-DDEN*, nous avons constaté en 1994 que plus de 40 % des écoles scolarisaient un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Cette enquête a été diffusée lors de notre congrès de Perpignan en 1995 et dans le délégué N° 165 de décembre 1995.

Cette convention de partenariat permet de rendre effective notre motion adoptée en juin 2018 lors du congrès DDEN du Kremlin-Bicêtre : « L'école, lieu d'éducation des enfants en situation de handicap ».

Continuons à mettre en place l'égalité en droit et devoir de tous les citoyens par l'école et la société inclusives, concrétisation de la laïcité que nos deux organisations inscrivent dans les principes et valeurs qu'elles revendiquent.

Amitiés laïques et fédérales.

Eddy KHALDI

Jean-Marc MINETTO Président Union DDEN Seine-Saint-Denis

P.J. : convention

L'enquête sur la COVID, cliquez ci-dessous
[<https://tinyurl.com/DDENCOVID19>]

